COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

****

CLE – Réunion d'installation

****

Rédigé le 23 mars 2023

Document rédigé par Héloïse RAMBAUD

Convocation

****

Le vendredi 10 mars 2023 à 9h35, les membres de la Commission Locale de l'Eau convoqués préalablement se sont réunis au SyAGE à Montgeron.

La convocation à la présente réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par courriel en date du 15 février 2023. Un second courriel a été envoyé le 1er mars 2023 à l'ensemble des membres de la CLE.

Présidence de la réunion

****

La première partie de la séance est présidée par le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne, Monsieur Cyrille LE VÉLY. La seconde partie de la séance est présidée par le Président de la CLE élu lors de la réunion, Monsieur Guy GEOFFROY.

Quorum

****

Le nombre de membres de la CLE présents ou représentés, après décompte, est de **38** sur les **52** membres que comporte la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

L'ordre du jour de la réunion <u>nécessite</u> le quorum des 3/4 du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux fixés par le règlement de fonctionnement de la CLE de l'Yerres. 24 membres du collège des élus sur 29 sont présents ou représentés lors de cette réunion (soit 82,7%). Monsieur le secrétaire de la préfecture déclare donc la séance ouverte. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La liste des personnes présentes et des personnes excusées se situe en page 3 et 4 du présent compte-rendu.

Liste des personnes présentes

****

Président de la séance (1ère partie de réunion)

M. Cyrille LE VÉLY Secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne

Membres de la Commission Locale de l'Eau

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absence/Excusé	Mandat
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Guy. GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	**X**		
Jonathan WOFSY	Maire de Chevry-Cossigny			**X** Pouvoir donné à M. CUYPERS
Marc Cuypers	Maire de Crèvecoeur-en-Brie	**X**		
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie		**X**	
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie			**X** Pouvoir donné à M. SAOUT
Luc SAUVIGNON	Adjoint au maire de Brie-Comte-Robert	**X**		
Florence Troisvallets	Adjoint à la mairie de Pécy			**X** Pouvoir donné à M. GEOFFROY
Pietro GUATIERI	maire-adjoint de Neufmoutiers-en-Brie	**X**		
Gilles GROSLEVIN	Maire de Solers			**X** Pouvoir donné à M. GUATIERI
Louis SAOUT	Maire de Coubert	**X**		
Jean-Marc DESPLATS	Maire de la commune de Châteaubleau	**X**		
Anne-Laure FONTBAUNE	Maire de Férollles Attilly			**X** Pouvoir donné à M. CHANUSSOT
Philippe FASSELER	Adjoint au maire de Bannost-Villegagnon		**X**	
Jérôme MEUNIER	Adj. au Maire de Brunoy	**X**		
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine	**X**		
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne			**X** Pouvoir donné à Mme COTTE

Christian FERRIER	Conseiller municipal à Montgeron	**X**		
Philippe GAUDIN	Maire de Villeneuve St Georges	**X**		
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses	**X**		
Sylvie Carillon	Conseil Régional Ile-de-France			**X** Pouvoir donné à M. FERRIER
Martine Sureau	Conseil Général 91		**X**	
Jean-Marc CHANUSSOT	Conseil Départemental 77	**X**		
Patrick FARCY	Conseil Départemental 94			**X** Pouvoir donné à M. COLAS
Romain COLAS	SyAGE (Président)	**X**		
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)	**X**		
Guy USSEGLIO-VIRETTA (Conseiller Municipal)	SICTEU	**X**		
Patrick CHEVRY	SIAEP Touquin	**X**		
Daniel Guérin	EPTB Seine Grands Lacs		**X**	
Le Président ou son représentant	Métropole Grand Paris		**X**	
Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées				
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne		**X**	
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91		**X**	
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77	**X**		
Mélodie RAKOTOMAHANINA	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91	**X**		
Guy RIVIER	Nature Environnement 77	**X**		
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	**X**		
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale		**X**	
Fanny CHAUVIERE	Eau du Sud Parisien	**X** Représenté par M. FRITZ		

Éric ROCHE	Association des Irrigants	**X**		
Noumadi KAMARA	UFC Que Choisir IDF	**X** Représenté par M. CUNY		
Thierry FAURE Philippe GRIPPON	Canoë-kayak	**X**		
Laurence Durance	AQUI' Brie	**X**		
David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU		**X**	
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
	Préfet de la Région Ile-de-France			**X** Mandat porté par Magali JOURNET
	Préfet de Seine et Marne			**X** Mandat porté par Grégory MOREAU
	Préfet du Val de Marne			
	Préfet de l'Essonne			
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN	**X**		
Grégory MOREAU	DDT 77	**X**		
Sandrine FAUCHET	DDT 91		**X**	
Magali Journet	Direction Régionale d'Ile de France DRIEAT-DRIEE	**X**		
Magali CHARMET	Office Française de la Biodiversité		**X**	
Raphaël POVERT	AGENCE REGIONALE DE SANTE		**X**	
TOTAL		**28**	**12**	**10**

➔ **38 personnes sur 52 représentés (73% de la CLE).**

Ont également assisté à la réunion :

M. Éric CHALAUX	Directeur des Services Techniques du SyAGE
M. Laurent MONNIER	Directeur de la communication
Mme Nathalie GUESDON	Directrice Générale des services
Mme Héloïse RAMBAUD	Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres
M. Fabien ROUDIL et Bleue de l'Yerres	Animateur du contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte

Ordre du jour de la réunion

****

1ère partie : Présidence de M. le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne

1. Ouverture de la séance ;
2. Rappel du cadre réglementaire ;
3. Vérification du quorum exigé au règlement de la CLE pour les élections ;
4. Élection du Président de la CLE ;
5. Élection des trois vice-présidents ;

2ème partie : Présidence du Président de la CLE

1. Désignation des membres du bureau ;
2. Rappel des enjeux du SAGE et rôle de la CLE ;
3. Présentation de l'étude de révision du SAGE ;
4. Présentation du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses affluents ;
5. Présentation du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion du SyAGE ;
6. Points divers.

1ère partie : Présidence de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne

1. Ouverture de séance et vérification du Quorum

Monsieur LE VÉLY ouvre la séance en saluant les personnes présentes pour cette réunion d'installation de la CLE : élus du bassin versant de l'Yerres, membres de la CLE, …

Il rappelle l'importance du SAGE et de la CLE, en particulier dans le contexte actuel de sécheresse et de ressource en eau limitée. Il note notamment la capacité du SAGE et de sa CLE à réunir des élus d'un même bassin versant, pour travailler ensemble sur des problématiques liées à l'eau.

M. LE VÉLY remercie également l'ensemble du personnel et notamment l'animatrice du SAGE.

M. LE VÉLY rappelle qu'une vérification de l'atteinte du quorum pour le collège des élus (75% des membres présents ou représentés) est nécessaire pour pouvoir assurer cette réunion d'installation de la CLE. En effet, l'élection du Président de la CLE et de 3 Vice-présidents est inscrite à l'ordre du jour de la réunion.

M. LE VÉLY donne la parole à l'animatrice de la CLE, Mme RAMBAUD pour qu'elle procède à la vérification de l'atteinte du quorum pour le collège des élus.

Mme RAMBAUD remercie M. LE VÉLY. Elle procède à un appel des membres du collège des élus. Elle liste également les élus ayant donnés leur mandat à un autre membre présent.

Mme RAMBAUD signale que tous les membres du collège des élus qui avaient confirmé leur participation à la réunion sont bien présents. Au total, 24 membres du collège des élus sur les 29 présents à la CLE sont présents ou représentés. Les 75% de participation sont atteints.

2. Rappel du cadre règlementaire

M. LE VÉLY fait un rappel du cadre réglementaire avant de procéder aux votes pour les élections du Président et des 3 Vice-Présidents. Ces élections sont encadrées par le règlement intérieur de fonctionnement de la CLE du bassin versant de l'Yerres.

M. LE VÉLY explique que l'élection du Président a lieu par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Cela signifie qu'un candidat qui recueille la majorité absolue au premier tour, c'est-à-dire 50% des voix, est élu. Si aucun candidat n'atteint ce seuil au premier tour, un second tour a lieu entre les deux candidats arrivés en tête. Le candidat ayant recueilli le plus de voix est élu.

M. LE VÉLY explique également que les Vice-Président sont élus par scrutin plurinominal majoritaire à un tour avec numéro d'ordre. Le vote pour tous les candidats a lieu au cours du même scrutin et les trois candidats ayant obtenus le plus de voix sont élus, par ordre des votes. L'article 4.2 des règles de fonctionnement précise que si le nombre de candidats est inférieur ou égal à trois, ils sont désignés Vice-présidents de fait, sans vote.

M. LE VÉLY rappelle également que seul les membres du collège des élus de la CLE peuvent voter.

4. Élection du Président de la CLE

M. LE VÉLY propose de statuer à main levée. Il interroge ensuite la commission pour savoir si quelqu'un souhaite se présenter à la présidence de la CLE.

M. Guy GEOFFROY se propose comme candidat à la présidence de la CLE.

M. GEOFFROY explique qu'il a eu le grand honneur de présider la CLE depuis sa création il y a 20 ans. Le travail effectué au cours de cette période est conséquent. Il indique qu'il se sent encore plein d'idées et plein d'envies d'animer cette belle instance, c'est la raison pour laquelle il est à nouveau candidat.

M. GEOFFROY étant le seul candidat, M. LE VÉLY propose de passer au vote à main levée. Il précise que les membres qui ont reçu un pouvoir peuvent donner deux votes.

M. GEOFFROY recueille 24 votes de la part des 24 élus présents ou représentés. Il est ré-élu Président de la CLE du bassin versant de l'Yerres à l'unanimité.

M. GEOFFROY remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée. Il rappelle que les textes indiquent que le Président de la CLE doit obligatoirement faire partie du collège des élus et qu'il est désigné en leur sein. Néanmoins la CLE, depuis son origine a largement débordé le cadre strictement réglementaire pour réaliser un travail collectif intégrant l'ensemble des composantes de la CLE. M. GEOFFROY explique que dès le début de la CLE, les membres ont travaillé pour prendre en compte l'ensemble des enjeux de l'eau.

M. GEOFFROY remercie ensuite M. CHAMBARD, l'ancien Président du SIARV puis du SyAGE avec lequel il a initié la démarche de création de la CLE il y a plus de 20 ans, puis celle de l'élaboration du SAGE (il rappelle par ailleurs que le SAGE est en cours de révision).

M. GEOFFROY salue également le Président du SyAGE actuel, M. COLAS ainsi que toutes ses équipes. Il remercie en particulier M. CHALAUX, l'animatrice du SAGE Mme RAMBAUD ainsi que toutes les précédentes animatrices.

M. GEOFFROY remercie ensuite toutes les représentations de catégories qui sont au sein de la CLE : en tout premier lieu l'Etat qui accompagne la CLE dans tous ses travaux, et tout particulièrement les services de la Préfecture de Seine-et-Marne qui suit la CLE depuis sa création ainsi que le SyAGE. Il rappelle par ailleurs que le SyAGE est devenu EPAGE grâce au travail collectif mené par les composantes du SyAGE et par l'accompagnement permanent de l'Etat.

Dans un second temps, M. GEOFFROY salue les membres du collège des usagers. La représentation de chaque composante des usagers, en particulier celle relevant du monde associatif de la protection de l'environnement, a toujours été animée par le binôme du réalisme et de l'exigence.

M. GEOFFROY rappelle également que le premier SAGE a été approuvé dans cette salle par les membres de la CLE à l'unanimité de ceux qui se sont exprimés, alors que certaines composantes de la CLE, au début des travaux, avaient mille raisons de s'opposer au Schéma. Il mentionne en particulier le monde agricole, qui au début des travaux d'élaboration du SAGE avait un avis réservé sur le projet, qui s'est transformé en avis positif.

M. GEOFFROY explique qu'il a fait ce rappel car nous sommes aujourd'hui dans un continuum qui a installé tout ce qui a fait l'excellence de toutes les réalisations qui ont découlées du SAGE et de sa mise en œuvre par le SyAGE.

M. GEOFFROY souhaite que les travaux toujours fructueux menés jusqu'à maintenant puissent se poursuivre dans le même esprit de respect mutuel des rivières, de ses affluents mais aussi des zones humides (sur lesquels la CLE a toujours été très exigeante, et qui reste un enjeu fort).

M. GEOFFROY conclut en indiquant qu'il souhaite que des consensus réalistes et exigeants, qui donnent une véritable crédibilité à la CLE soient trouvés au sein de la commission. Le bureau de la CLE, qui doit donner un certain nombre d'avis sur des projets s'est toujours attaché à ce que cet avis soit le plus honorable intellectuellement, fondé sur des réalités, et respectant les exigences du SAGE.

M. LE VÉLY remercie M. GEOFFROY. Il explique que ce qui fait la force d'un territoire est la qualité du partenariat entre les représentants de l'Etat avec les élus et les représentants du territoire. Il salue le travail mené par la CLE et sa structure porteuse.

M. COLAS félicite M. GEOFFROY pour sa réélection. Il salue également le travail partenarial avec les services de l'Etat qu'il a su impulser au sein de la CLE, ainsi que le travail partenarial réalisé avec le SyAGE. Il rappelle que les équipes du SyAGE sont disponibles pour accompagner la CLE dans ses travaux et la faire bénéficier de son expertise technique avec l'ensemble de ses partenaires. Les équipes du SyAGE sont également disponibles pour mettre en œuvre avec les territoires les décisions qui seront prises au travers de la révision du SAGE. Il rappelle que le SyAGE possède depuis 2020 la compétence GEMAPI, et qu'il a constaté, depuis les deux ans qu'il préside le SyAGE, à quel point le législateur a bien été inspiré de créer les conditions pour que l'intelligence collective permette de créer des acteurs institutionnels et pertinents pour agir à un échelon pertinent (le bassin versant).

M. COLAS rappelle que le SyAGE a une grande capacité à acquérir de la connaissance au travers des différentes études qui sont menées sur le bassin versant. Pour conclure, M. COLAS indique qu'il souhaite que la CLE continue d'avancer dans le même état d'esprit et que les actions qu'elle souhaite porter se réalisent grâce au SAGE révisé, au Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleu, et aussi grâce à la collaboration avec les acteurs du territoire et soient même démultipliées car l'enjeu est là. Il explique que la CLE peut compter sur la totale mobilisation du SyAGE.

5. Élection des trois vice-présidents

M. LE VÉLY remercie les deux Présidents et procède à l'élection des Vice-Présidents de la CLE. Il interroge la commission pour savoir si des personnes souhaitent se porter candidates.

M. Guy USSEGLIO VIRETTA se porte candidat à la Vice-Présidence de la CLE.

M. USSEGLIO VIRETTA explique qu'il est Vice-Président du SyAGE et membre de la CLE depuis de nombreuses années. Il est également président d'un syndicat d'alimentation en eau potable dans la région de Tournan ainsi que représentant du SICTEU (syndicat de traitement des eaux usées de Tournan, Gretz, Presles et Liverdy) et membre du SMAB (Syndicat Mixte pour d'Assainissement des Boues) qui composte les boues de ce syndicat. M. USSEGLIO VIRETTA indique qu'il travaille depuis longtemps avec M. GEOFFROY sur les activités de la CLE et souhaite continuer cela.

M. Marc CUYPERS se porte candidat à la Vice-Présidence de la CLE.

M. CUYPERS explique qu'il était déjà Vice-Président à la CLE et qu'il souhaite continuer ce travail avec M. GEOFFROY. Il précise qu'il est également Président de la Communauté de communes du Val briard et Maire d'une commune rurale de petite taille, Crèvecoeur-en-Brie. De ce fait, il représente la partie rurale et amont du bassin versant. Ayant été agriculteur de profession, il est également caution de l'agriculture dans les débats de la CLE. Il travaille par ailleurs avec le Président du SyAGE pour qu'il y ait un équilibre sur la gestion

de l'eau entre l'amont et l'aval du bassin versant. M. CUYPERS conclut en remerciant M. GEOFFROY pour tout son travail mené au sein de la CLE.

M. Jean-Marc CHANUSSOT se porte candidat à la Vice-Présidence de la CLE.

M. CHANUSSOT explique qu'il est Vice-Président sortant de la CLE. Il accompagne M. GEOFFROY depuis de nombreuses années et a suivi l'évolution de la CLE depuis pratiquement sa création. Il est également Conseiller Département de Seine-et-Marne en charge de l'eau potable et Vice-Président de la communauté de communes de la Brie des rivières et châteaux, en charge de l'eau et de l'assainissement. M. CHANUSSOT souhaite à nouveau s'investir en tant que Vice-Président auprès de M. GEOFFROY. Il remercie M. COLAS pour toute l'assistance qu'il apporte à la CLE. Il salue également le travail mené par M. CHAMBARD pour unifier les différentes parties du territoire du bassin versant de l'Yerres. M. CHANUSSOT veillera à ce que les territoires ruraux soient représentés au sein de la CLE comme ils ont pu l'être jusqu'à maintenant et que la dynamique de la CLE continue.

M. LE VÉLY note qu'il y a trois candidatures pour trois postes de Vice-Présidents.

Mme RAMBAUD rappelle que dans l'article 4.2 du règlement de fonctionnement de la CLE, il est précisé que si le nombre de candidats est inférieur ou égal à trois, ils sont désignés Vice-Présidents de fait, sans vote.

M. USSEGLIO VIRETTA, M. CUYPERS et M. CHANUSSOT sont élus Vice-Présidents de la CLE du bassin versant de l'Yerres.

M. LE VÉLY remercie à nouveau les personnes en charge de l'organisation de la réunion d'installation de la CLE. Il adresse tous ses vœux au Président et aux Vice-Présidents de la CLE, ainsi que M. COLAS.

M. LE VÉLY confie la présidence de la réunion à M. GEOFFROY avant de quitter l'assemblée.

2ème partie : Présidence du Président de la CLE

1. Désignation des membres du bureau

M. GEOFFROY poursuit le cycle des désignations par la constitution du bureau. Il explique que le bureau se réunit autant de fois que nécessaire dans des réunions plénières.

Il rappelle par ailleurs que le quorum de la CLE est nécessaire pour voter sur le projet de SAGE et pour tout projet de modification du règlement de fonctionnement de la CLE. Il signale que le nombre de réunions de la CLE sur une année n'est pas considérable. Aussi, il est important que les membres de la CLE soient présents à ces réunions.

Il explique que le bureau de la CLE peut prendre un certain nombre de décisions (déléguées par la CLE), notamment quand il s'agit de mettre un avis sur des dossiers d'aménagement. Le bureau est le garant du respect du SAGE auprès des pétitionnaires.

M. GEOFFROY indique que le bureau se réunit entre 6 et 7 fois par an, en fonction des besoins, sachant par ailleurs que lors des réunions du bureau et de la CLE, l'animatrice de la CLE rend compte des avis simples (transmis par l'animatrice) qui sont émis par la CLE sans que la commission ne soit réunie. Il évoque par ailleurs le nombre grandissant de sollicitations reçues par la CLE pour qu'elle transmette un avis sur des projets simples, c'est-à-dire des projets pour lesquels il n'y a pas d'obligation légale d'avoir un avis de la CLE. Les services instructeurs des collectivités sollicitent de plus en plus la CLE sur ces projets simples, ce qui montre par ailleurs que le SAGE est maintenant perçu comme un élément structurant et obligatoire dans le traitement et l'instruction des projets d'aménagement.

M. GEOFFROY précise que le bureau est un outil agile, qui sait prendre les bonnes décisions au nom de la CLE. Le bureau est constitué de 5 membres de droits qui sont le Président de la CLE, les 3 Vice-Présidents et le Président de la structure porteuse. Le bureau est également constitué de 7 autres membres qui sont représentatifs de l'ensemble des collèges : 1 membre supplémentaire du collège des élus, 3 membres du collège des représentants de l'Etat et 3 membres du collège des représentants des usagers.

M. GEOFFROY propose que Mme COTTE rejoigne le bureau de la CLE, compte tenu de son engagement sur tout ce qui concerne l'environnement et en particulier les problématiques de l'eau.

Mme Christine COTTE se porte candidate pour rejoindre le bureau de la CLE.

Mme COTTE remercie M. GEOFFROY. Elle explique qu'elle représente la commune de Boussy-Saint-Antoine (dont elle est Maire adjointe), dans le département de l'Essonne, au sein de la CLE. Elle est également conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine en charge de la ressource en eau.

M. GEOFFROY précise à tous les élus de la CLE que selon leur intérêt sur certains sujets particuliers, ils peuvent demander et être admis d'office à participer aux travaux du bureau, sans avoir à formellement se prononcer. Il considère que toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer sur un dossier particulier le fasse savoir et sont toujours les bienvenus.

En l'absence d'autre candidat, Mme COTTE est désignée membre du bureau de la CLE.

M. GEOFFROY procède à la désignation des représentants du collège de l'Etat au sein du bureau.

Mme RAMBAUD indique que Mme GUILLOT GAUTIER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), M. MOREAU de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77) et Mme JOURNET de la Direction Régionale et Interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports Ile de France(DRIEAT) sont présentes à l'assemblée. Ils étaient par ailleurs déjà membre du bureau de la CLE.

M. GEOFFROY demande aux trois membres du collège de l'Etat présents à la réunion s'ils souhaitent à nouveau être membre du bureau.

Suite à leur retour favorable, Mme GUILLOT GAUTIER, M. MOREAU et Mme JOURNET sont désignés membres du bureau de la CLE.

M. MOREAU précise que le bureau de la CLE examine des dossiers soumis à autorisation environnementale. Les services de l'Etat ne participent pas à ces travaux du bureau en tant que juges et parties, car généralement se sont les services de l'Etat (DDT et DRIEAT) qui consultent la CLE sur ces projets. Quand le bureau de la CLE se réunit pour analyser et donner un avis sur un dossier, les services de l'Etat s'abstiennent de participer aux réunions et reste muets sur les échanges écrits.

M. GEOFFROY remercie M. MOREAU pour cette précision.

M. GEOFFROY procède à la désignation des représentants du collège des usagers au sein du bureau.

Mme RAMBAUD indique que M. GIBOULET de la Fédération de pêche de l'Essonne, Mme FRIC de Essonne Nature Environnement et M. BEAUDOIN de la Chambre d'agriculture étaient les membres du collège des usagers faisant partis de l'ancien bureau de la CLE.

Elle précise que les membres de ce collège présents à la réunion d'installation sont Mme WEISS (Fédération de pêche de Seine-et-Marne), Mme RAKOTOMAHANINA (Fédération de pêche de l'Essonne), Mme FRIC (Essonne Nature Environnement), M FRITZ (Eau du Sud Parisien), M. ROCHE (association des irrigants), M. CUNY (UFC que Choisir), M. FAURE (association KEC canoé-kayak) et Mme DURANCE (AQUI'Brie).

M. Thierry FAURE se porte candidat pour rejoindre le bureau de la CLE.

M. Thierry FAURE indique qu'il est le représentant des usagers en tant que kayakiste et qu'il souhaite faire partie du bureau de la CLE.

M. CUYPERS s'interroge sur l'absence de M. BEAUDOIN, représentant de la chambre d'agriculture à la réunion d'installation de la CLE et fait part de l'importance que la chambre soit active dans l'instance de la CLE.

Mme RAMBAUD indique que la chambre d'agriculture l'a récemment contacté pour lui annoncer qu'un nouveau représentant de la Chambre d'agriculture à la CLE devrait prochainement être désigné.

M. GEOFFROY propose que le représentant de la chambre d'agriculture d'Ile de France à la CLE intègre le bureau de la CLE.

Mme FRIC se porte candidate pour rejoindre le bureau de la CLE.

Mme FRIC explique qu'elle a rejoint la CLE r écemment et qu'elle considère être encore en période d'apprentissage sur tout ce qui concerne le domaine de l'eau. Elle représente Essonne Nature Environnement

au sein de la CLE, et souhaite travailler avec l'ensemble du secteur associatif pour améliorer la concertation et les travaux en amont des séances de ma CLE, menés par le monde associatif.

Mme RAKOTOMAHANINA se porte candidate pour rejoindre le bureau de la CLE.

Mme RAKOTOMAHANINA indique qu'elle est la directrice de la Fédération de pêche de l'Essonne, qui traite à la fois de l'activité de loisir pêche et de la protection des milieux aquatiques. Elle représente les intérêts de la protection des milieux aquatiques et du loisir pêche au sein de la CLE.

En l'absence d'autres candidats, M. FAURE, Mme FRIC et Mme RAKOTOMAHANINA sont désignés membres du bureau de la CLE.

M. GEOFFROY propose que la chambre d'agriculture soit en permanence considérée comme représentante de la profession au sein du bureau de la CLE.

M. MOREAU précise que l'article 5.1 du règlement de fonctionnement de la CLE renseigne le nombre de membres de chaque collège au sein du bureau : 6 membres du collège des élus, 3 membres du collège de l'Etat et 3 membres du collège des usagers. Ces membres doivent être désignés chacun par leurs collèges. Si la CLE accepte 4 membres du collège des usagers au bureau, alors il est nécessaire de changer le règlement de fonctionnement.

M. GEOFFROY répond que M. Moreau fait bien de faire ce rappel. Il indique qu'il souhaitait informer la CLE qu'il se permettrait d'inviter la chambre d'agriculture aux travaux du bureau car il semble important d'avoir son éclairage, sans pour autant que la chambre intègre le collège des usagers.

M. MOREAU ajoute que selon l'article R 212-32 du code de l'environnement, si le quorum est atteint lors d'une réunion de la CLE (c'est-à-dire que deux tiers des membres de la CLE sont présents ou représentés), il est possible de voter une modification des règles de fonctionnement de la CLE.

M. GEOFFROY suggère à l'assemblée de modifier le règlement de fonctionnement de la CLE. Le nombre de membres présents ou représentés à la CLE étant de 38/52 (soit au-dessus des 2/3 ou 35/52 membres nécessaires pour avoir le quorum), la CLE peut délibérer sur cette proposition.

En l'absence d'opposition, M. GEOFFROY entérine le fait d'ajouter un quatrième membre du collège des usagers au sein du bureau de la CLE, et la proposition est adoptée. Le nombre de membres au sein du bureau de la CLE passe ainsi de 12 à 13. Le règlement de fonctionnement de la CLE devra être modifié en conséquence.

D'autre part, le représentant de la chambre d'agriculture d'Ile de France au sein de la CLE est désigné membre du bureau de la CLE.

2. Rappel des enjeux du SAGE et rôle de la CLE

M. GEOFFROY introduit le prochain point à l'ordre du jour de la réunion : la présentation du SAGE, son utilité, ses principales composantes et l'état d'avancement de sa révision.

Il rappelle que le SAGE de l'Yerres est le dernier et le plus petit dispositif (concernant son échelle d'application) sur la gestion de l'eau. Il explique que le cadre global est fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et la dimension nationale est assurée par la Loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques (LEMA). Une troisième dimension est celle des Agences de bassin, avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE). La dernière dimension est celle Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui s'applique sur le bassin versant de l'Yerres.

M. GEOFFROY précise que le SAGE doit à la fois s'intégrer dans l'ensemble des obligations qui découlent des trois niveaux qui lui sont supérieurs, mais aussi avoir une plus-value en comprenant des dispositions qui le concernent tout particulièrement. Ces dispositions doivent être définies par la CLE compte tenu du contexte et des problématiques du bassin versant de l'Yerres et de la volonté politique qui découlent des échanges entre les membres de la CLE.

M. GEOFFROY rappelle également que les SAGE ont commencé à émerger il y a un quart de siècle en France et que la CLE de l'Yerres fait partie des pionniers de cette démarche. De ce fait, il a été plusieurs fois sollicité,

avec les animatrices du SAGE, par des élus de divers territoires (hors bassin versant) pour expliquer comment fonctionne le dispositif CLE-SAGE et la mise en œuvre de toutes ses dispositions. Le bassin versant de l'Yerres est devenu un territoire de référence et depuis l'élaboration du SAGE de l'Yerres, les initiatives d'autres SAGE se sont beaucoup développées depuis dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val de Marne.

M. GEOFFROY donne la parole à Mme RAMBAUD pour qu'elle poursuive la présentation des enjeux du SAGE et du rôle de la CLE pour permettre sa mise en œuvre au côté du SyAGE.

Présentation

Mme RAMBAUD présente les enjeux du SAGE. Elle rappelle que le SAGE est un document de planification constitué de trois documents : le Plan d'Aménagement de de Gestion Durable (PAGD), un règlement et un atlas cartographique qui accompagne les deux autres documents. Le schéma traite de toutes les thématiques en lien avec la ressource « eau » : les milieux aquatiques, l'assainissement, les eaux de surface et souterraines, etc. L'objectif du SAGE est de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau : atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des eaux et des milieux à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, tout en garantissant les activités économiques et les usages associés.

Le SAGE comprend des objectifs, des règles et des mesures, et prévoit un certain nombre d'actions et de moyens. Ces actions sont par la suite inscrites dans le Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue (CTEC TVB) de l'Yerres et de ses affluents, qui est un outil de déclinaison opérationnel du SAGE.

LE SAGE DE L'YERRES

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

PAGD et Atlas cartographique	• Fixe par enjeu les objectifs de gestion équilibrée des ressources • Prescriptions ou recommandations précisant les moyens techniques, juridiques et financiers, les MOA pressentis et l'échéancier • Les prescriptions inscrites au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) sont opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités
Règlement	• Renforce la portée juridique de certaines dispositions du PAGD • Les règles inscrites au règlement sont opposables aux tiers et à l'administration
Rapport d'évaluation environnemental	• Identifie, décrit et évalue les effets notables du projet sur l'environnement • Présente les mesures prévues pour réduire et/ou compenser les éventuelles incidences négatives

3 documents réglementaires

1 document d'accompagnement

LE SAGE DE L'YERRES

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

PAGD = Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Règlement

Atlas cartographie

Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le PAGD et conformes au règlement.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE.

Le règlement est opposable aux tiers et aux décisions administratives du domaine de l'eau.

Les documents du SAGE peuvent être consultés sur le site du SyAGE: https://www.syage.org/mise-en-oeuvre-du-sage/
et sur GEST'EAU: https://www.gesteau.fr/sage/yerres

Mme RAMBAUD rappelle également que le SAGE est un outil de planification du territoire, facilitateur de la concertation entre les acteurs du bassin versant, qui coordonne les actions des intervenants et usagers. Le SAGE a une véritable portée juridique.

Mme RAMBAUD fait également un rappel des différents enjeux identifiés pour le SAGE en vigueur (approuvé en 2011) et des différents articles inscrits dans le règlement.

Elle présente par la suite la composition et le rôle de la Commission Locale de l'Eau sur le bassin versant de l'Yerres, ainsi que le rôle de la cellule d'animation de la CLE.

LE SAGE DE L'YERRES

Le Commission Locale de l'Eau

Rôle de la CLE : parlement de l'eau

- S'assurer de la bonne application du SAGE sur le bassin versant de l'Yerres ;
- Evaluer la mise en œuvre du SAGE et réviser ou modifier le SAGE si nécessaire ;
- Etablir des règles de gestion et fixer des objectifs communs de la politique de l'eau sur le bassin versant ;
- Rendre des avis sur les dossiers Loi sur l'eau (mission déléguée au bureau de la CLE) et sur les PLU (mission déléguée à l'animatrice de la CLE) ;
- Suivre l'avancée des études inscrites dans le SAGE menées par le SyAGE ;
- Etre informée de l'avancée des contrats de territoire, outils opérationnels d'application du SAGE ;
- Proposer la réalisation d'outils d'information, etc.

Le règlement de fonctionnement de la CLE de l'Yerres et les comptes rendus des réunions du bureau et de la CLE sont disponibles sur le site du SyAGE : https://www.syage.org/la-commission-locale-de-leau/

LE SAGE DE L'YERRES

La cellule d'animation de la CLE

Rôle de la cellule d'animation

- Préparer, restituer et animer les réunions du bureau et les réunions de la CLE ainsi que les commissions thématiques ;
- Piloter et suivre l'étude de révision du SAGE de l'Yerres en intégrant les différents enjeux et la déclinaison du SDAGE 2022-2027 ;
- Piloter et suivre les études inscrites au SAGE portant sur tout le bassin versant (ex : études zone humide et ruissellement) ;
- Rédiger des avis et portés à Connaissance des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT,…) ;
- Rendre des avis sur les Dossier Loi sur l'Eau et dossiers d'aménagement (PC, CU, …) soumis pour avis à la CLE ;
- Apporter conseil aux communes ;
- Assurer la coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE ;
- Assurer la communication de la CLE ;
- Suivre les renouvellements de la composition de la CLE ;
- Rédiger un rapport d'activité annuel de la CLE ;
- Mettre en place un tableau de bord pour le suivi du PAGD ;
- Suivre la mise en œuvre en s'appuyant sur l'animateur du contrat et réaliser l'évaluation du SAGE.

Mme RAMBAUD énonce également brièvement les différentes études inscrites dans le SAGE en vigueur et leur état d'avancement. Elle présente un peu plus en détail les principes des deux études sur les zones humides portées par la cellule d'animation, avec le bureau d'études BIOTOPE en 2013 et 2016.

Pour conclure, Mme RAMBAUD expose le rôle du SyAGE EPAGE de l'Yerres, qui est la structure porteuse du SAGE.

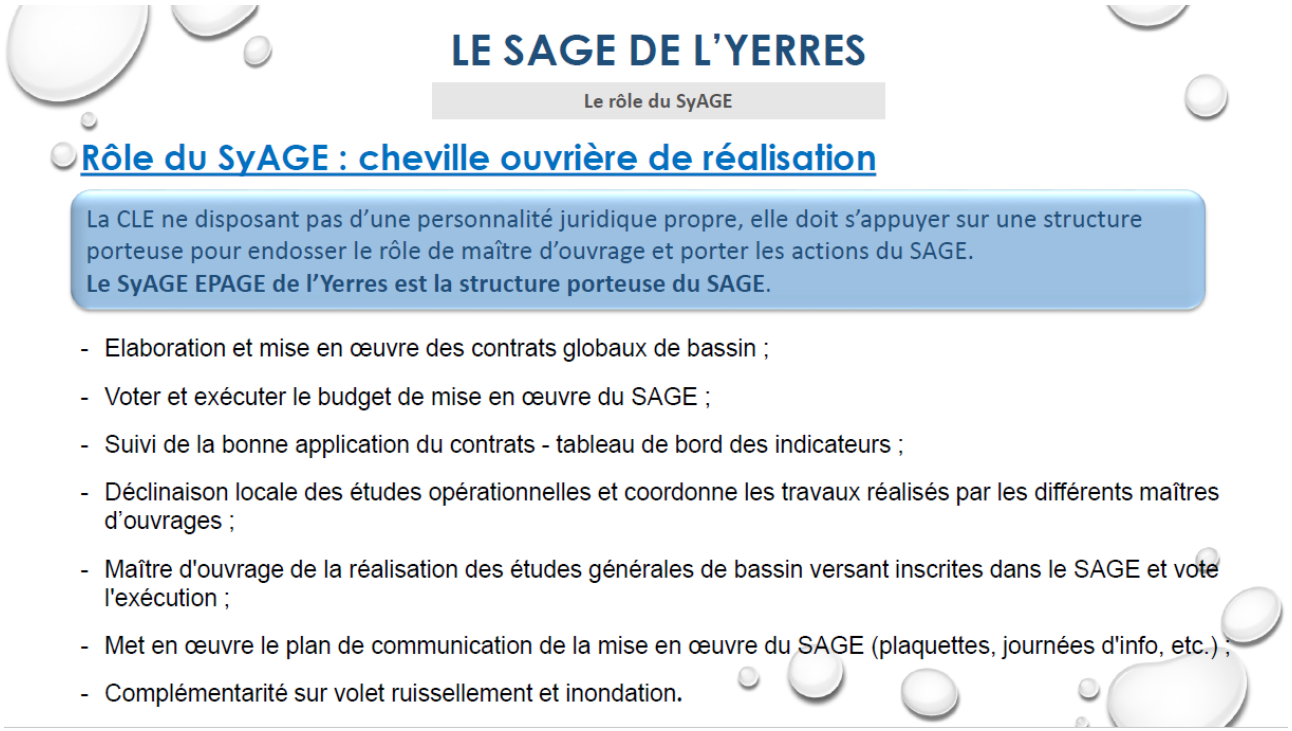

3. Présentation de l'étude de révision du SAGE

Présentation

Mme RAMBAUD présente les différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision du SAGE de l'Yerres.

Elle expose les points faibles de la mise en œuvre du SAGE approuvé en 2011 ainsi que les raisons qui ont mené à lancer une étude de révision du SAGE et les attentes pour le SAGE révisé.

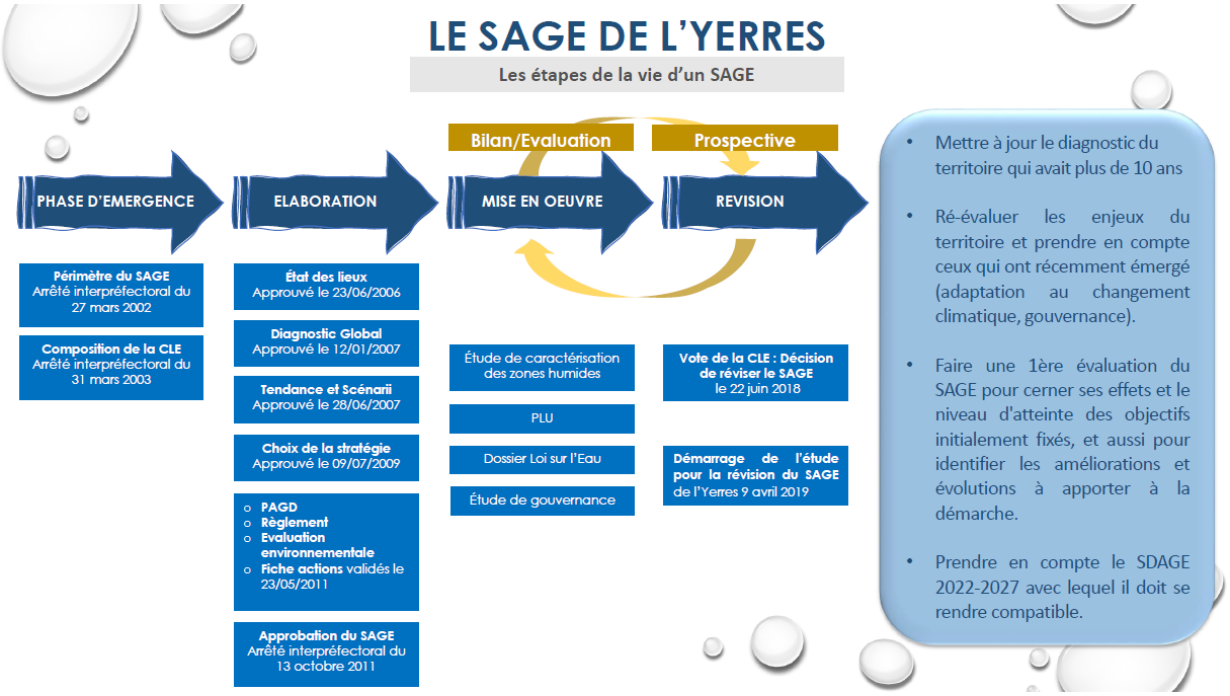

Mme RAMBAUD explique par la suite les principales caractéristiques de l'étude de révision du SAGE : celle-ci est financée par l'AESN et le SyAGE, et divisée en 3 lots, portés par différents bureaux d'études.

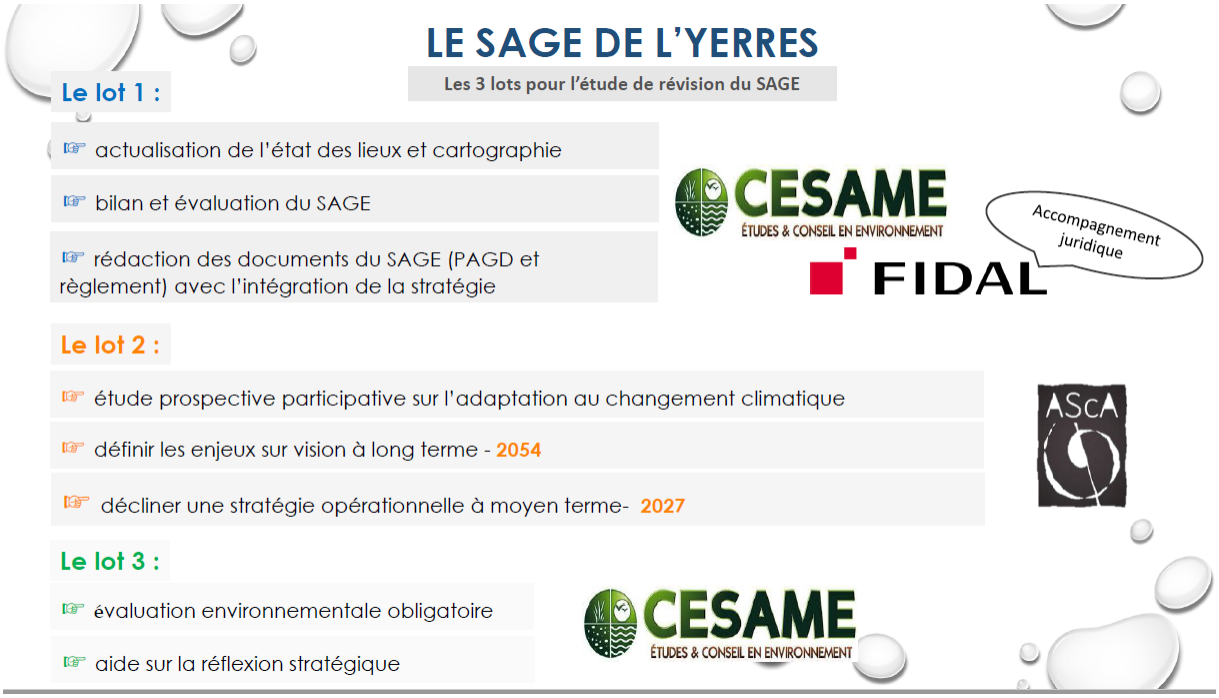

Mme RAMBAUD rappelle également brièvement les objectifs identifiés pour le SAGE de l'Yerres révisé, ainsi que le calendrier de l'étude.

LE SAGE DE L'YERRES

FOCUS : Les grands objectifs pour améliorer la résilience du territoire au changement climatique

	Les objectifs opérationnels
1. Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la cohésion sociale	1. Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels 2. Restaurer les zones humides dégradées 3. Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau 4. Rétablir la continuité écologique 5. Préserver et reconquérir les zones d'expansion de crue 6. Mobiliser les acteurs et habitants du territoire pour participer et enrichir les projets de restauration des milieux 7. Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique
2. Réduire les pollutions dans les eaux superficielles dans la perspective de la baisse des étiages pour ne pas obérer les efforts de restauration écologique	8. Poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement 9. Poursuivre les efforts de réduction des pollutions industrielles 10. Développer les zones tampons en bordure de cours d'eau et restaurer la ripisylve dans les zones présentant une pression pesticide et nitrates
3. Mieux gérer les ruissellements pour développer des espaces collectifs de rafraichissement, la nature de proximité et les structures paysagères tout en contribuant à la qualité de l'eau et à la réduction des risques aux biens et aux personnes.	11. Aménager les bassins versants par l'hydraulique douce pour réduire les phénomènes de ruissellement 12. Gérer les eaux pluviales en ville en redonnant de la place aux espaces eau et à la nature
4. Préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité pour le maintien des usages actuels et à venir dans un contexte de tension sur la recharge des nappes	13. Soutenir et poursuivre la politique de partage équilibré de l'eau menée sur la nappe de Champigny 14. Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution 15. Susciter la prise en charge et le suivi de la nappe de la Brie pour limiter les impacts des prélèvements sur les milieux 16. Développer les économies d'eau

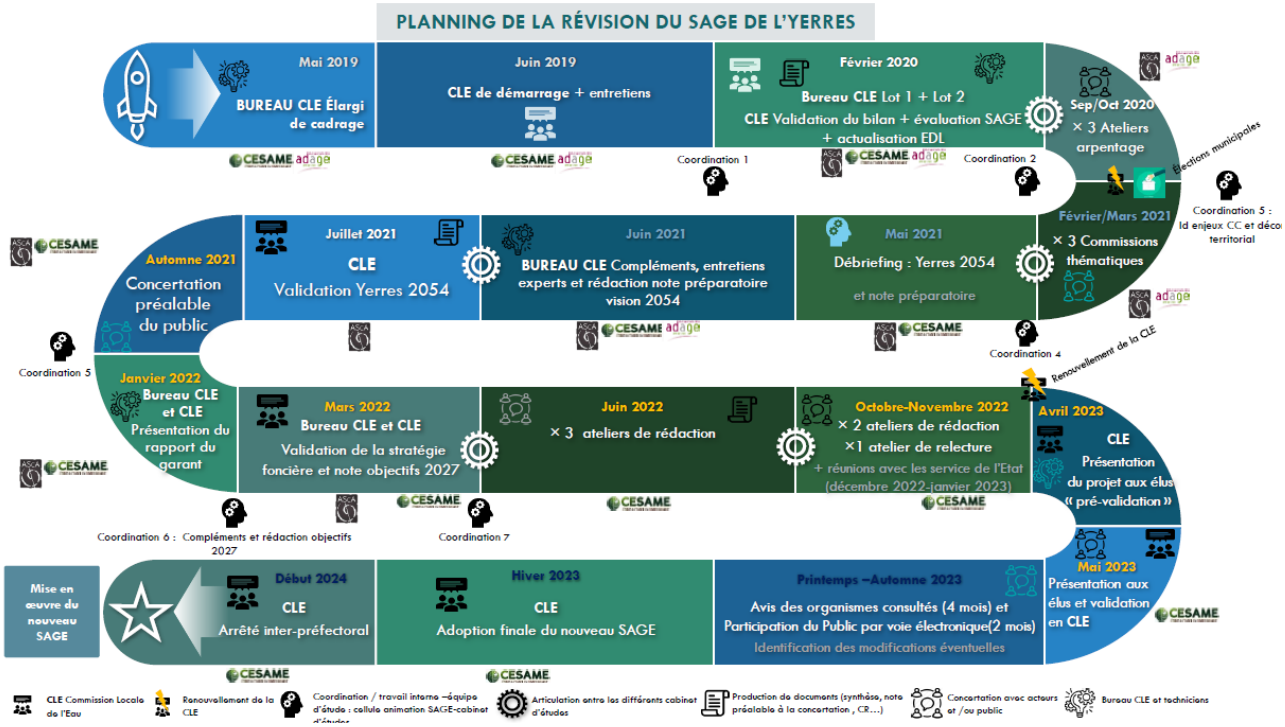

Pour conclure, Mme RAMBAUD annonce qu'un webinaire sur la démarche de révision du SAGE de l'Yerres animé par la cellule d'animation du SAGE et le bureau d'études CESAME est prévu le 22 mars 2023 matin. Cet évènement a pour objectif de préparer au mieux les membres de la CLE aux prochaines CLE de pré-validation et de validation du projet de SAGE révisé.

M. GEOFFROY explique aux membres de la CLE que le travail mené jusqu'à maintenant sur la révision du SAGE s'est voulu le plus participatif possible. Il souligne que la CLE a décidé de faire appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) car elle souhaitait ouvrir au maximum la possibilité de participation. Il rappelle que 650 000 habitants du bassin versant sont concernés par le SAGE, et que la communication et les échange avec les acteurs du grand public est une étape importante dans le projet de révision du SAGE.

Il encourage les membres de la CLE à participer au webinaire et à prendre connaissance des éléments qui découleront de cet évènement (vidéo et présentation).

M. GEOFFROY rappelle que l'animatrice du SAGE est à la disposition des membres de la CLE pour répondre à toute interrogation ou pour toute demande de précision.

4. Présentation du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses affluents

M. GEOFFROY donne la parole à M. Fabien ROUDIL, l'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat, Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses affluents, au SyAGE.

Présentation

M. ROUDIL explique que le Contrat est la déclinaison opérationnelle du SAGE de l'Yerres. Le contrat identifie un certain nombre d'actions à mettre en œuvre par des maîtres d'ouvrages (30 identifiés) pour améliorer la restauration des milieux naturels, améliorer la qualité des eaux de surface et mieux maîtriser le ruissellement notamment.

M. ROUDIL mentionne que le Contrat possède la qualification « Trame Verte et Bleue (TVB) » car il est financé en partie par la Région Ile de France (qui traite de la thématique TVB) et la qualification « Eau et Climat » car il est financé en partie par l'AESN. Les départements de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine et Marne sont également signataires. La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ainsi que le SyAGE sont signataires et maîtres d'ouvrages du Contrat.

Il présente le calendrier de la mise en œuvre du Contrat sur la période 2021-2025, ainsi que les 4 grands enjeux du contrat, le nombre d'actions identifiées pour chaque enjeu et le budget prévisionnel :

- Enjeu A : Restaurer les cours d'eau et les milieux associés et mettre en œuvre une Trame verte et bleue en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique francilien (105 actions, 15,3 Millions d'euros) ;
- Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux superficielles (35 actions, 45,5 Millions d'euros) ;
- Enjeu C : Maîtriser le ruissellement en concourant au Plan vert d'Île-de-France et à la maîtrise des îlots de chaleur (11 actions, 7,1 Millions d'euros) ;
- Enjeu D : Coordination des actions, suivi et communication (8 actions, 0,1 Millions d'euros) ;

Il présente également des exemples d'actions inscrites pour chaque enjeu du contrat.

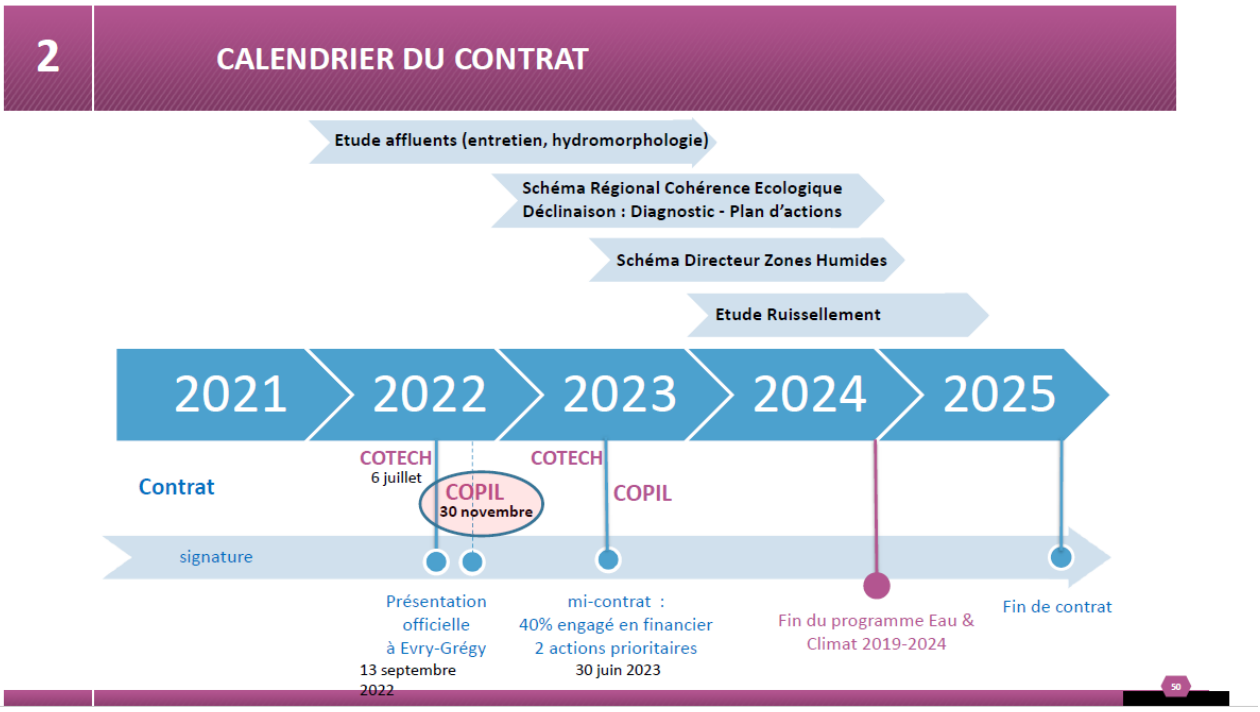

M. ROUDIL explique que l'étude affluents inscrite au Contrat est en cours, et que l'étude de déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sera lancée le mercredi 15 mars, lors de la première réunion du COPIL de l'étude qui se tiendra à Combs-la-Ville. L'étude de déclinaison du SRCE est portée par le SyAGE, avec l'appui du bureau d'études Biotope. Elle sera réalisée en concertation avec les acteurs du territoire. Les membres de la CLE peuvent et sont encouragés à prendre part aux échanges.

M. ROUDIL indique que le dernier COPIL du Contrat a eu lieu le 30 novembre 2022, et a permis de présenter un certain nombre d'actions inscrites et financées par le contrat. Il prévoit d'organiser une balade de territoire en

septembre 2023, pour faire découvrir les enjeux de Trame Verte et Bleue sur le bassin versant de l'Yerres. Il encourage les membres de la CLE à participer à cet évènement.

M. GEOFFROY rappelle que l'animateur du Contrat et l'animatrice du SAGE sont disponibles pour répondre à toute question concernant le Contrat.

5. Présentation du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion du SyAGE

Mme RAMBAUD rapporte les éléments transmis par M. Sébastien BOUILLAUD, le Directeur général adjoint Finances et Commande Publique du SyAGE.

Elle explique que l'enquête portait sur le rôle du SyAGE sur la gestion quantitative de la ressource en eau face au changement climatique. L'objectif était d'évaluer l'adaptation de la gouvernance de l'eau aux défis posés par le changement climatique, ainsi que la prise en compte de ces sujets dans les documents de planification.

Les conclusions du rapport, qui concernent à la fois le SyAGE mais aussi le SAGE et la CLE mettent en avant le rôle prépondérant de la CLE comme instance de coordination des acteurs et utilisateurs de l'eau, ainsi que comme acteur central de la déclinaison et de la planification des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. Le rapport note également la présence marquée des membres du SyAGE au sein de la CLE.

Le rapport souligne également la complémentarité des rôles entre le SYAGE et la CLE, la représentation équilibrée des acteurs et usagers au sein du SYAGE, la multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion quantitative de la ressource en eau, et l'importance de la nappe de Champigny dans l'utilisation et la gestion de la ressource en eau.

Le rapport fait état de résultats mitigés concernant les actions qui sont associées au SAGE de l'Yerres, qui sont marquées par un suivi des actions encore perfectible. Il recommande de mettre en place un meilleur suivi avec des indicateurs mesurables, plus pertinents et plus ciblés pour le SAGE révisé. Le bilan général du SAGE démontre une bonne animation et mise en œuvre du SAGE par la CLE et le SYAGE

6. Points divers

Mme RAMBAUD signale aux membres du bureau de la CLE que la CLE a été sollicitée par l'unité départementale de Seine et Marne de la DRIEAT pour émettre un avis sur un dossier ICPE : la construction d'une plateforme logistique dans la ZAC Actipôle de Nangis. Compte tenu du délai très court pour rendre l'avis, elle propose aux membres du bureau d'organiser une réunion en visioconférence la semaine du 22 mars, pour débattre ensemble sur le dossier.

M. GEOFFROY est favorable à cette proposition et charge Mme RAMBAUD d'organiser la réunion.

Mme RAMBAUD précise qu'elle enverra le dossier ICPE ainsi que son analyse en amont de la réunion.

Fin de séance

En l'absence d'autres remarques, M. GEOFFROY propose de clore la réunion. Il remercie l'ensemble des participants.

La séance se termine à 11h41.